


Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2020

Envoyé en préfecture le 15/03/2021
Reçu en préfecture le 15/03/2021
Affiché le 
ID : 081-218101707-20210312-D_0321_2-BF

I – Le cadre général du compte administratif

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il retrace l'ensemble des opérations, quelle que soit leur nature, réalisées au cours de l'année.

Le compte administratif sera soumis à l'approbation du conseil municipal du 12 mars 2020. La gestion annuelle obéit aux objectifs suivants :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- Maintenir le niveau de fiscalité
- Stabiliser l'endettement et limiter le recours à l'emprunt
- Poursuivre les projets engagés
- Mobiliser des subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Département et de l'Europe sur tous les projets éligibles.

Le compte administratif de la commune est établi en fonction de l'exécution du budget principal et du budget annexe (bâtiment artisanal et commercial – boulangerie).

II – Le compte administratif 2020

A – Le budget principal

Section de fonctionnement

Recettes :

Chapitre		CA 2020
013	Atténuation de charges	764.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	61 761.58
73	Impôts et taxes	381 612.74
74	Dotations et participations	436 356.46
75	Autres produits de gestion courante	56 157.38
76	Produits financiers	8.53
77	Produits exceptionnels	50 003.51
042	Opérations d'ordre	-
Total		986 664.20

+

Rappel excédent en section de fonctionnement 2019		
R002	Excédent de fonctionnement reporté	217 489.40

Les atténuations de charges (013) et les produits exceptionnels (77) comprennent les remboursements :

- des organismes de sécurité sociale et des assurances du fait des arrêts maladie ordinaire, maladie professionnelle... des agents communaux selon leur statut ;

- des sinistres (véhicules, bâtiments) subis par la collectivité par les assurances ;
- de frais engagés pour compte de tiers (ex. procédure de péril).

Les produits des services, du domaine et ventes diverses sont constitués du paiement des factures cantine et garderie, des droits d'entrée aux sites culturels, des droits de place, des locations diverses hors immeubles (camping inclus), des concessions du cimetière et redevances funéraires, ventes de la boutique touristique et enfin du remboursement de personnel mis à disposition pour des compétences transférées à l'intercommunalité (accueil tourisme, OM cité médiévale). Ces recettes ont été impactées par la crise sanitaire. Par ailleurs, à compter du 1^{er} janvier 2021, les redevances funéraires ne seront plus perçues car supprimées par le législateur.

Le chapitre Impôts et taxes comprend le produit des 3 taxes locales, le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales et les droits de mutation sur les opérations à titre onéreux.

Les dotations et participations concernent essentiellement les dotations et compensations de l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement, Dotations de Solidarité et de péréquation) mais également la participation des communes de Combefa et Trévien pour les enfants fréquentant le groupe scolaire de Monestiés, la participation de la 3CS à la médiathèque et au périscolaire. S'ajoute cette année la compensation par l'Etat des dépenses liées au dispositif 2S2C (accueil adapté à l'école en juin 2020 – Covid 19). Le département a accompagné le maintien d'une partie des animations de la programmation culturelle mais la subvention sera comptabilisée en 2021.

Les autres produits de gestion courante sont composés des loyers perçus par la collectivité pour ses logements et locaux professionnels occupés et du remboursement par la 3CS de la cotisation à l'association « Les Plus Beaux Villages de France ».

A noter que toutes ces recettes sont dites réelles à savoir qu'elles auront un impact sur la trésorerie et donneront lieu à un encaissement effectif de fonds sur le compte de la commune.

A contrario, les recettes dites d'ordre n'ont pas d'impact sur la trésorerie de la commune car elles sont des écritures comptables qui permettent d'opérer des transferts entre sections ou à l'intérieur d'une section afin notamment de retracer des mouvements impactant l'actif de la commune (= son patrimoine). Pas d'écriture de ce type en 2020.

Dépenses :

Chapitre		CA 2020
011	Charges à caractère général	218 192.02
012	Charges de personnel et frais assimilés	436 517.54
014	Atténuation de produits	27 807.11
65	Autres charges de gestion courante	101 785.07
66	Charges financières	18 948.39
042	Opérations de transfert entre sections	-
Total		803 250.13

Les charges à caractère général correspondent principalement aux dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services, à l'entretien du patrimoine bâti et routier, des espaces publics...

Les charges de personnel regroupent toutes les dépenses de personnel : rémunérations et cotisations sociales (salariales et patronales).

Les atténuations de produits comprennent l'attribution de compensation versée à la 3CS pour couvrir une partie des charges transférées et non couvertes par les produits transférés et les dégrèvements fiscaux en faveur des jeunes agriculteurs.

Les autres charges de gestion courante concernent principalement les indemnités et cotisations des élus, les subventions de fonctionnement aux associations et les participations aux syndicats intercommunaux (SIERC, SIVOM de Monestiés).

Les charges financières sont composées des intérêts de la dette et des frais bancaires liés aux emprunts contractés sur l'année.

Les opérations de transfert entre sections sont des écritures dites d'ordre qui comme en recettes, permettent d'opérer des transferts entre sections ou à l'intérieur d'une section afin notamment de retracer des mouvements impactant l'actif de la commune (= son patrimoine). Pas d'écriture de ce type en 2020.

Section d'investissement

Recettes :

Chapitre		CA 2020
13	Subventions d'investissement	34 967.15
16	Emprunts et dettes assimilées	390.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	108 147.82
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-
041	Opérations patrimoniales	18 625.76
Total		161 740.73

+

Rappel solde d'exécution positif en section d'investissement 2019		
R001	Solde d'exécution positif reporté	1 343.28

Les subventions reçues proviennent de fonds d'Etat (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux et Dotation de soutien à l'investissement local), de la Région Occitanie et du Département du Tarn sur les programmes de mise en accessibilité de la médiathèque, de climatisation de salles municipales et d'aménagement du bourg (avance).

Aucun emprunt n'a été contracté en 2020. Des cautions ont été reçues pour les logements mis en location en 2020.

Le chapitre 10 comprend le FCTVA (fonds de compensation de la TVA payée en N+1) pour un montant de 41 638.10 €, les taxes d'aménagement perçues (10 988 €) et enfin l'affectation de résultat d'une part de l'excédent de fonctionnement de 2019 pour 55 131.72 €.

Les opérations de transfert entre sections et patrimoniales sont des écritures dites d'ordre qui permettent d'opérer des transferts entre sections ou à l'intérieur d'une section afin notamment de retracer des mouvements impactant l'actif de la commune (= son patrimoine).

Dépenses :

Chapitre		CA 2020
16	Emprunts et dettes assimilées	78 161.91
20	Immobilisations incorporelles	12 520.91
21	Immobilisations corporelles	10 397.20
23	Immobilisations en cours	84 980.46
26	Participations	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-
041	Opérations patrimoniales	18 625.76
Total		204 686.24

Le chapitre 16 est constitué du remboursement du capital de la dette et caution au départ d'un locataire.

Les dépenses en immobilisations regroupent les opérations d'investissement. Cette année, ont été menés les programmes suivants :

- la 1^{ère} phase d'élaboration du PLU,
- L'acquisition d'un aspirateur à feuilles,
- l'équipement mobilier du dortoir de l'école,
- la climatisation de salles municipales,
- la réparation d'un toit à la suite d'un sinistre,
- les 1^{ères} étapes de la rénovation d'un logement,
- le changement de chaudière de la médiathèque,
- la 1^{ère} phase de l'aménagement du bourg,
- la réfection de voiries,
- la réfection de l'éclairage public des places du Foirail et de Canitrot.

Les opérations de transfert entre sections et patrimoniales sont des écritures dites d'ordre qui permettent d'opérer des transferts entre sections ou à l'intérieur d'une section afin notamment de retracer des mouvements impactant l'actif de la commune (= son patrimoine).

Etat de la dette :

Le capital restant dû au 31 décembre 2020 est de 701 560.66 € (soit 507.27 € par habitant).

A noter : cinq des dix emprunts en cours portent sur du locatif, générateur de recettes en fonctionnement.

Etat du personnel au 31 décembre 2020 :

La commune compte 12 agents titulaires dont 4 à temps non complet (TNC).

La répartition des effectifs budgétaires par service est la suivante :

- administratif 2 TC,
- technique 4 TC,
- école 4 TNC,
- tourisme/médiathèque 2 TC.

Pendant la saison touristique, deux emplois temporaires sont créés un à TC (accueil) et un à TNC (entretien).

A noter : le service technique compte 4 emplois mais au 31/12, un agent est toujours à temps partiel thérapeutique 50%.

Restes à réaliser au 31/12/2020 :

Les restes à réaliser sont les programmes engagés en recettes et dépenses à poursuivre sur l'année N+1 (soit en 2021).

En dépenses : 702 106.21 € (pour près de 90% programme d'aménagement de bourg)

En recettes : 622 700.30 € (pour 97% composées de subventions et de l'emprunt en lien avec le programme d'aménagement du bourg).

B – Le budget annexe « Bâtiment artisanal est commercial »

Section de fonctionnement

Recettes :

Chapitre		CA 2020
75	Autres produits de gestion courante (loyers)	8 864.6
042	Opérations d'ordre	15 297.33
Total		24 161.93

+

Rappel excédent en section de fonctionnement 2019		
R002	Excédent de fonctionnement reporté	17 103.38

Dépenses :

Chapitre		CA 2020
66	Charges financières (intérêts emprunt)	1 075.20
042	Opérations de transfert entre sections	20 971.31
Total		22 046.51

Section d'investissement

Recettes :

Chapitre		CA 2020
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 971.31
Total		20 971.31

+

Rappel solde d'exécution positif en section d'investissement 2019		
R001	Solde d'exécution positif reporté	25 661.95

Dépenses :

Chapitre		CA 2020
16	Emprunts et dettes assimilées (capital emprunt)	6 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 297.33
Total		21 297.33

Les opérations de transfert entre sections et patrimoniales sont des écritures dites d'ordre qui permettent d'opérer des transferts entre sections ou à l'intérieur d'une section afin notamment de retracer des mouvements impactant l'actif de la commune (= son patrimoine) et notamment l'amortissement.

Pas de restes à réaliser à reporter sur l'exercice 2021.

Etat de la dette :

Le capital restant dû au 31 décembre 2020 est de 18 000.00 €.

Procédure d'amortissement linéaire sur 15 ans (délibération du 9 avril 2009).